EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **30 mars 2018 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **trente mars deux mille dix huit**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 23 mars 2018, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : **Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : **Monique BONNET à Christine DULAC-ROUGERIE, Dominique ADENOT à Françoise NOUHEN, Alparslan COSKUN à Patricia GUILHOT, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Pierre BRENAS, Jean-Pierre LAVIGNE à Géraldine BASTIEN, Laurence SCHLIENGER à Marianne MAXIMI**

Excusé(e)s : **François BARRIÈRE**

Absent(e)s : **Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**

Secrétaire : **Marianne MAXIMI**

Monsieur Louis COUSTES arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°1 et n°2.
A la demande de Monsieur Nicolas BONNET, et après une présentation et un débat uniques, Monsieur le Maire modifie l'ordre du jour pour inverser le vote des questions n°1 et n°2.
Monsieur Nicolas BONNET quitte la séance pendant la présentation de la question n°4 et donne pouvoir à Madame Dominique ROGUE-SALLARD.
Monsieur le Maire propose de voter la question n°27 avant la question n°6 par souci de cohérence.
Monsieur Jérôme GODARD quitte la séance avant le vote de la question n°7 et donne pouvoir à Monsieur Philippe BOHELAY.

Rapport N° 19
COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - INFORMATION SUR L'ÉTAT DES TRAVAUX EN 2017

Le législateur a souhaité faire participer les usagers, au moins à titre consultatif, à la gestion des services publics délégués. Pour cela, le Code Général des Collectivités Territoriales impose aux communes de plus de 10 000 habitants la création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL). Lors de sa séance du 23 mai 2014, le Conseil Municipal a désigné les membres de la CCSPL.

Cette commission examine chaque année :
- les rapports produits par les délégataires de services publics comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à chaque délégation et une analyse de la qualité du service ;
- les rapports sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement ;
- les bilans d'activités des services exploités en régie dotés de l'autonomie financière ;
- les rapports établis par les cocontractants de contrats de partenariats.

En outre, la CCSPL est consultée pour avis sur tout projet de délégation de service public, tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, tout projet de partenariat et tout projet de participation du service de l'eau à un programme de recherche et de développement, avant que l'assemblée délibérante ne se prononce sur le principe de ces opérations.

Le Maire doit présenter à l'assemblée délibérante, avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés l'année précédente par la CCSPL. En 2017, cette instance s'est réunie deux fois :

- le 21 septembre 2017, afin d'examiner les rapports d'activités 2016 des réseaux de chaleur du quartier de la Gauthière et des quartiers de Croix-Neyrat, Champratel, les Vergnes, des parcs de stationnement INDIGO (Blaise Pascal, Jaude-Vercingétorix, Saint-Pierre, Allagnat, les Carmes-Delille), de la Gare Routière et enfin le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement (rapport d'activités 2016).

- le 5 décembre 2017, afin d'examiner les rapports d'activités 2016 de la Coopérative de Mai, du Centre d'Expositions et de Congrès Polydome, et du parc de stationnement de la Poterne.

Vous trouverez sur CD joint les procès-verbaux n°s 13 et 14 correspondants.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, de prendre acte de ces deux procès-verbaux qui retracent les travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en 2017.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 10 avril 2018

Pour Le Maire et par délégation,
La Première Adjointe,

Françoise NOUHEN

VILLE DE CLERMONT FERRAND

DIRECTION DES ACTIONS JURIDIQUES ET DES ACHATS
SERVICE JURIDIQUE
EMMANUELLE BARBAZANGE

Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

---------- **PROCES VERBAL N°13**----------

(Mandature 2014/2020)

REUNION DU JEUDI 21 SEPTEMBRE 2017
9H00- 12H00
Hôtel de Ville (salle du Conseil)

ORDRE DU JOUR :

Examen des rapports annuels des délégations de service public de chauffage urbain (exercice 2016).

- Réseau de chaleur des quartiers de Croix-de-Neyrat, Champratel, les Vergnes
- Réseau de chaleur du quartier de la Gauthière,

Examen du rapport annuel d'exploitation de la SEM de la Gare Routière (Exercice 2016)

Examen des cinq rapports annuels d'exploitation des parcs exploités par INDIGO (Exercice 2016)

Examen du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement (rapport d'activité 2016),

-1- LES MEMBRES PRESENTS :

Madame la Présidente :

- Madame Françoise NOUHEN

Le Collège des élus désignés au sein du Conseil Municipal lors de sa séance du 23 mai 2014 :

- Monsieur Christian PORTEFAIX

- Monsieur Nicolas BONNET
- Monsieur Asparslan COSKUN
- Monsieur Jean-Luc BLANC
- Madame Edith CANDELIER

Le Collège des représentants d'associations locales nommées par le Conseil Municipal lors de sa séance du 23 mai 2014 :

- La Confédération du Logement et du Cadre de Vie représentée par Messieurs GRAVELAT et INCABY
- L'Union des comités de quartiers représentée par monsieur BOYER
- L'UMIH 63 représentée par Mme TREBUCHON)
- La Confédération Nationale du Logement représentée par Monsieur DESESQUELLES

Représentants des services délégués mentionnés à l'ordre du jour :

- M. Christophe BESQUENT pour la société ECLA,
- M. Philippe MONTEIRO pour la société DALKIA, accompagné de M. Frédéric LAFOND,
- M. Frédérick GUINODEAU pour la société INDIGO,
- Mme Muriel BURGUIERE pour CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, Direction du Cycle de l'Eau.

Les services de la Ville de Clermont-Ferrand et les services communautaires :

- Mme Nathalie BEJOT-SEEBOTH pour CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, Direction du Développement Durable et Energie,
- Mme Lorraine CHOPPIN pour CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, Direction du Développement Durable et Energie
- Monsieur Jérôme MEYNADIER , pour CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, Service Commun Juridique
- Mme Sarah BLANC-BASTIDE pour CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, Direction Ingénierie Aménagement Mobilité,
- M. Richard CHARRET pour CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, Direction Ingénierie Aménagement Mobilité,
- Mme Muriel BURGUIERE pour CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, Direction du Cycle de l'Eau.

-2- LES MEMBRES EXCUSES :

Le Collège des élus désignés au sein du Conseil Municipal lors de sa séance du 23 mai 2014 :

- Madame Monique BONNET

Le Collège des représentants d'associations locales nommées par le Conseil Municipal lors de sa séance du 23 MAI 2014 :

- L'Union des comités de quartiers représentée (Monsieur DUMAS)

-3- LES MEMBRES ABSENTS :

Le Collège des élus désignés au sein du Conseil Municipal lors de sa séance du 23 mai 2014 :

- Madame Nicole PRIEUX
- Monsieur Abdelmajid MELLOUKI

Le Collège des représentants d'associations locales nommées par le Conseil Municipal lors de sa séance du 23 MAI 2014 :

- UROC Auvergne,
- Le Damier,
- Clermont-Commerce,
- L'Automobile Club,
- L'UFC Que Choisir

Mme NOUHEN ouvre les débats en rappelant que l'ensemble des documents informatifs ont été transmis aux associations et aux élus par courriers du 18 août 2017, le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement a été adressé par pli séparé le 4 septembre 2017.

Elle rappelle l'ordre du jour et donne la parole à la Direction du Développement Durable et de l'Énergie pour la présentation des premiers rapports annuels concernant les délégations de service public de chauffage urbain, à savoir, le réseau de chaleur des quartiers Croix-de-Neyrat, Champratel, Les Vergnes et de la Gauthière.

I) Examen des rapports annuels des délégations de service public de chauffage urbain (exercice 2016)

1) Réseau de chaleur des quartiers de Croix-de-Neyrat, Champratel, les Vergnes

Après cette introduction, la parole est donnée à M. BESQUENT, responsable d'exploitation pour le réseau de chaleur des quartiers Croix de Neyrat, Champratel et les Vergnes.

Il présente un bilan et une explication du mode de fonctionnement du chauffage via un power point.

Des questions sont posées quant au fournisseur du bois, notamment pour savoir s'il y a du bois du Forez. M. BESQUENT répond que le bois en question n'est pas exclusivement en provenance des Monts du Forez. Le fournisseur de la chaufferie a une plate-forme locale et l'approvisionnement se fait dans un rayon inférieur à 100 km.

Après l'exposé, Mme NOUHEN donne la parole aux membres de la commission et M. BOYER pose une question relative à la façon dont est contrôlée la nature du bois.

M. BESQUENT répond sur la qualité du bois. Il précise qu'il est interdit de mettre du bois souillé dans les chaudières, qu'un échantillonnage du bois est effectué, et que le cas échéant, les camions sont refusés.

La matière est du bois broyé, qui est visuellement vérifié. Il existe, en plus, une vérification du taux d'humidité : le combustible ne doit être ni trop sec ni trop humide.

Sur une question relative au club des abonnés, M. BESQUENT répond qu'il existe une réunion des abonnés relative au réseau de chaleur avec le délégataire et l'assistant à maître d'ouvrage de la collectivité.

M. INCABY questionne sur le fait que lorsque la chaufferie a été mise en place, il a été demandé la présence des usagers dans le débat, notamment à la réunion du club des abonnés. Mme NOUHEN indique sur ce point que l'observation a été prise en compte et qu'une réponse sera donnée par ailleurs, la présente réunion n'étant pas le lieu pour la réponse.

M. INCABY poursuit sur le coût très nettement supérieur du chauffage urbain par rapport à d'autres modes de chauffage. Il indique que, si l'on regarde le R1 et le R2 payés par l'usager, en fait, la baisse annoncée au démarrage de la chaufferie est loin d'être atteinte.

Le délégataire fait observer qu'il s'agit simplement d'une constatation d'une comparaison d'une année sur l'autre

Différentes questions sont posées

- L'une d'elles est relative au cas des nouveaux abonnés. Les coûts vont-ils baisser, notamment y aura-t-il une incidence entre les nouveaux abonnés et le coût pour les usagers actuels ?

- Enfin, le coût pour un propriétaire qui veut se raccorder est élevé, alors qu'au moment de la mise en œuvre de la chaudière, les nouveaux abonnés avaient pu bénéficier d'un tarif préférentiel de raccordement, une discussion est-elle encore possible à ce sujet ?

- Enfin, M. INCABY souhaite également des éléments supplémentaires, notamment la puissance souscrite par les abonnés. Est-il possible de fournir en annexe ce document éventuellement avec le PV de la CCSPL ?

- Enfin, une ultime question concerne l'acronyme DJR, à quoi cela correspond-il ?

La réponse est apportée en partie par Mme BEJOT-SEEBOTH et en partie par M. BESQUENT, aux questions ci-dessus :

- Elle indique que concernant le prix, il s'agit de la conjonction d'événements conjoncturels. En effet, le prix du gaz a baissé et l'hiver a été doux, donc la partie abonnement pèse comparativement plus lourd dans les factures. Cependant, la Collectivité a opéré un pari raisonnable sur le fait que les énergies fossiles vont augmenter nettement dans les prochaines années, notamment par le biais de la fiscalité. En 2015-2016, la chaufferie urbaine au bois était moins compétitive que le gaz mais il s'agit d'un choix à long terme. Il convient, en effet, de se prémunir de l'augmentation des énergies fossiles.

- Pour ce qui concerne les nouveaux abonnés, le but est bien évidemment d'avoir un impact bénéfique pour l'ensemble des abonnés, mais cet impact n'est pas toujours visible. En effet, tout dépend de la « qualité » et du nombre des nouveaux abonnés.

- En ce qui concerne les annexes, elles seront transmises aux membres de la CCSPL (Cf Annexe 1).

- L'acronyme DJR enfin signifie Degré Jour Réel. Il s'agit d'un indicateur contractuel, peu différent de celui habituellement connu par les usagers.

Question de M. DESESQUELLES : Le bois fourni, est-il un bois tendre ou un bois dur ? Le délégataire répond que cela importe peu, c'est surtout l'humidité de ce bois qui est importante, laquelle doit-être circonscrite dans des degrés particuliers.

Question de Mme CANDELIER : y-a-t-il une possibilité d'augmenter la capacité et cela peut-il avoir une influence sur le prix ? Le délégataire indique que la chaufferie est aujourd'hui utilisée aux deux tiers de sa puissance et qu'il est possible d'augmenter la capacité.

Mme NOUHEN indique qu'une construction était envisagée avec la possibilité d'accroître cette capacité, et M. BONNET rappelle que l'ensemble est lié au coût de raccordement.

La question est posée de savoir jusqu'à quelle distance on peut étendre le réseau.

M. BONNET rappelle qu'un schéma directeur des réseaux de chaleur va être élaboré durant l'année 2017, dans le cadre duquel les possibilités d'extension des réseaux de chaleur seront étudiées.

M. COSKUN insiste sur la représentation des usagers, notamment dans les réunions du club des abonnés.

M.INCABY, expert CLCV, s'inquiète du peu de temps laissé au débat dans le cadre de la CCSPL, sur ces questions particulières de chauffage urbain.

2) *Réseau de chaleur du quartier de la Gauthière*

Le second délégataire CLERVIA, représenté par M. MONTEIRO et M. LAFOND, présente la DSP chauffage de la Gauthière et répond à l'interrogation de M. BOYER sur la numérotation des sous-stations

Il lui est répondu que dans un souci de compréhension, il n'est pas toujours procédé au changement des numéros de sous-stations afin de ne pas affecter la cohérence de l'ensemble. Néanmoins, CLERVIA est conscient qu'un certain nombre de sous-stations sont mal dénommées. CLERVIA développe un nouvel outil et un nouveau recensement pour renommer les sous-stations, ce qui devrait intervenir dans quelques mois.

M. COSKUN évoque les réunions de concertation, ce à quoi il est répondu qu'il existe des moments privilégiés : le club des abonnés tel que cela a déjà été exposé par le délégataire précédent.

M. INCABY (CLCV) précise que CLERVIA est bien situé sur le coût moyen des chaufferies urbaines. Les installations sont amorties et l'on est proche des 100 % d'exploitation. Il demande des documents plus précis sur les bailleurs et les sous-stations, évoque le fait que la présentation des factures comporte différents postes, avec des appellations qui diffèrent entre les 2 DSP, et il demande s'il s'agit d'une appellation réglementaire ou si chaque prestataire nomme les choses comme il le veut.

M. LAFOND (DALKIA) répond de manière globale en rappelant que le nouvel outil développé va permettre de renommer les sous-stations. Sur la facture et donc les appellations des différents postes, celles-ci sont définies dans le cahier des charges de la consultation et recouvrent la réalité technique des différents postes de coûts du délégataire.

M. GRAVELAT indique qu'il est bien qu'il n'y ait pas d'intermédiaire entre l'usager et le délégataire. M. LAFOND répond qu'il s'agit de la difficulté de donner l'information et de la rendre compréhensible à l'usager. Il évoque la possibilité de recours au QR Code pour favoriser la liaison avec l'usager, le tout étant de déterminer s'il s'agit d'un problème primaire ou secondaire, relevant ou non directement du délégataire.

M. BLANC questionne sur un reversement de 18 461 €. M. LAFOND indique qu'il s'agit là de la redevance d'occupation pour chaufferie et réseaux .

Après la présentation des rapports annuels des délégations de service public de chauffage urbain, Madame la Présidente passe à l'examen du rapport annuel d'exploitation de la SEM de la Gare Routière.

II) Examen du rapport annuel d'exploitation de la SEM de la Gare Routière ((Exercice 2016)

Mme de la FREGONNIERE qui représente la SAEM expose le bilan de celle-ci, évoque les dix années d'exercice et l'échéance de la DSP à l'égard de la Ville au 30 juin 2016.

Elle fait part de l'augmentation du nombre de voyageurs, et dans le cours de la discussion, évoque des lignes qui sont les plus demandées telles que Paris, Lyon et Bordeaux. Mais l'offre est amenée à évoluer. Un bénéfice est pour la première fois dégagé pour cette année, tel qu'il figure notamment en page 9 des documents présentés à l'ensemble des membres de la CCSPL.

Après la présentation, Mme CANDELIER questionne sur le rôle de la SAEM. Mme de la FREGONNIERE rappelle qu'elle assure effectivement le relais des informations des transporteurs vers les voyageurs, et offre des prestations aux uns et aux autres. Pour les bénéfices, ils vont abonder la reconstitution de la trésorerie comme c'est le cas en ce moment.

Mme NOUHEN explique l'évolution de la compétence relative à la Gare Routière, d'abord vers le Département, puis ensuite vers la Région.

Mme NOUHEN remercie Mme de la FREGONNIERE de son travail à la tête de la SAEM de la Gare Routière évoquant le fait qu'elle a su remettre les choses à plat, et que la Collectivité n'a qu'à se féliciter de la bonne collaboration avec cette dernière.

Mme la Présidente clôt l'examen du rapport de l'exploitation de la SAEM de la Gare Routière, et aborde l'examen des cinq rapports annuels d'exploitation des parcs du délégataire INDIGO.

III) Examen des cinq rapports annuels d'exploitation des parcs exploités par INDIGO (Exercice 2016)

M. GUINODEAU apporte des explications sur les cinq parkings, et répond plus particulièrement à la question sur l'information de la fréquentation des parkings en temps réel en ville. Il indique qu'il s'agit d'un jalonnement dynamique qui évoque le nombre de places

restantes en temps réel dans les parkings en question, notamment les parkings de Centre Ville.

Les services opérationnels de CLERMONT AUVERGNE METROPOLE qui assurent aujourd'hui la gestion des parkings, évoquent la réparation effectuée par la Ville de CLERMONT-FERRAND sur la transmission des données depuis les parkings vers ses outils de jalonnement dynamique.

M. BLANC évoque la question des squatteurs, et plus particulièrement pour le parking du marché Saint Pierre. M. GUINODEAU avance le fait qu'INDIGO a su mettre en place une surveillance de sécurité privée et a procédé aux différentes alertes des autorités compétentes notamment la Ville et le Procureur de la République.

Pour ce qui concerne le parking Blaise Pascal, le syndic accomplit aujourd'hui les derniers travaux de remise en ordre et à niveau dudit parking, et leur fin est annoncée en octobre-novembre 2017.

Pour quatre des cinq parkings évoqués, la société INDIGO n'est plus le gestionnaire /délégataire de ces parkings qui, dans tous les cas, sont passés sous la compétence de CLERMONT AUVERGNE METROPOLE.

Mme NOUHEN tient à remercier M. GUINODEAU et la société INDIGO de la collaboration avec la Collectivité même si les discussions ont pu être vives parfois, une bonne intelligence a su être conservée dans les relations entre ses partenaires.

Mme la Présidente clôt l'examen sur les rapports des parkings, et appelle l'examen du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et l'assainissement pour l'année 2016.

IV) Examen du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement (rapport d'activité 2016)

Mme BURGUIERE, Directrice du Cycle de l'Eau à CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, présente le rapport en indiquant que cette compétence est évoquée pour la dernière année à la CCSPL Ville puisque ladite compétence est maintenant exercée par CLERMONT AUVERGNE METROPOLE.

A l'issue de la présentation, M. GRAVELAT questionne sur les méthodologies de détection des fuites. Mme BURGUIERE répond que l'on peut détecter des fuites par détection acoustique : on étudie la propagation d'une onde sur la canalisation et selon la propagation on peut détecter une suspicion de fuite. Par ailleurs, la ville a mis en place cette année des compteurs de sectorisation qui comptabilisent l'eau potable entrante dans le secteur et sortante et par déduction des consommations, on peut déterminer s'il y a suspicion de fuite et engager des recherches plus avant.

Une autre question a trait directement à ce que les clermontois vont payer les réparations de réseaux de l'ensemble du périmètre de l'agglomération, alors que les clermontois font des efforts de rénovation constants et annuels depuis très longtemps.

Mme NOUHEN répond que, pour l'heure, les systèmes sont encore très différents et qu'un certain nombre de délégataires, pour les autres communes, sont encore loin du terme de leurs contrats. Il appartient donc à CLERMONT AUVERGNE METROPOLE d'obtenir une

remise des réseaux, dans l'état prévu par les contrats, à savoir, un bon état de renouvellement et d'exploitation.

Elle fait le parallèle avec ce qu'a fait la Ville pour les parkings, à savoir, une remise par le délégataire des parkings dans un bon état de fonctionnement avec les rénovations nécessaires et utiles.

M. DESESQUELLES questionne sur les interventions des syndicats des eaux et la gestion de l'eau volée (notamment sur les poteaux incendie) en signalant qu'il ne s'agissait pas, notamment pour les syndicats à partie rurale, d'une question anodine. Il précise qu'il s'agit là plus d'une simple remarque que d'une question à proprement parler.

M. BOYER questionne sur la baisse de la consommation d'eau et rappelle la bonne qualité de l'eau de la Ville.

Mme NOUHEN donne la parole à M. BONNET qui rappelle qu'il y a un coût de l'eau qui est relativement bas et qu'il y a une baisse de la consommation. Tout le monde commence à être attentif à cette consommation d'eau ; mais il va arriver à un moment où le coût de l'eau va finir par atteindre un plancher car il va falloir continuer à améliorer et à renouveler le réseau même si la consommation baisse.

Mme NOUHEN rappelle le choix politique d'avoir un service de l'Eau en régie et très performant. Elle rappelle la mise en service d'une nouvelle usine de traitement de l'eau nouvelle (lancée sous le mandat précédent), achevée il y a peu. Celle-ci apporte un outil supplémentaire pour une grande qualité de traitement des eaux, une eau qui est aujourd'hui encore de meilleure qualité que ce qu'elle a pu être, et qu'il faut en être les ambassadeurs.

M. GRAVELAT adresse les remerciements à la Direction du Cycle de l'Eau pour leur aide à la lecture des factures d'eau.

Mme BURGUIERE indique que ce type de rencontres et d'explications pourra être renouvelé à destination des usagers qui en feraient la demande.

Mme NOUHEN clôt ensuite la réunion de la CCSPL du 21 septembre 2017 en rappelant que la prochaine réunion aura certainement lieu le 5 décembre 2017 de 14 h à 16 h 30 à l'Hôtel de Ville, en salle du Conseil. L'ordre du jour prévisionnel de cette réunion est le suivant : l'examen du rapport de la Coopérative de mai, l'examen du rapport relatif au Centre d'Exposition et de Congrès de POLYDOME et enfin, l'examen du rapport annuel d'exploitation du parc de stationnement Poterne / Cathédrale.

Fait à Clermont-Ferrand le

LA PRESIDENTE

Puissance Souscrite Réseau de chaleur au 31/12/2016

Nom Client	Installation	Nom installation	Quantité facturée	Unité facturée	Adresse
VILLE CLER	1425100000	SST17-GS DAUDET	327,00	kW	16b RUE DU TORPILLEUR SIROCCO 63000 CLERMONT FERR
VILLE CLER	1425101000	SST18-GS VALLES	268,00	kW	RUE DU SOLAYER 63000 CLERMONT FERRAND
VILLE CLER	1425102000	SST19-GS ARBOS	184,00	kW	RUE ALPHONSE DAUDET 63000 CLERMONT FERRAND
VILLE CLER	1425103000	SST20-GS G.SAND	80,00	kW	63000 CLERMONT FERRAND
VILLE CLER	1425104000	SST43-GS VERNE	271,00	kW	26 RUE DU TORPILLEUR SIROCCO 63000 CLERMONT FERRA
VILLE CLER	1425105000	SST44-GS ROLLAN	275,00	kW	RUE D'AULTERIBE 63000 CLERMONT FERRAND
VILLE CLER	1425106000	SST45-FLAMINA	109,00	kW	RUE DU CHATEAU DES VERGNES 63000 CLERMONT FERRAN
VILLE CLER	1425107000	SST46-GYM VERNE	100,00	kW	RUE DU CHATEAU DES VERGNES 63000 CLERMONT FERRAN
VILLE CLER	1425108000	SST21-GYM DAUDE	137,00	kW	26 RUE DU TORPILLEUR SIROCCO 63000 CLERMONT FERRA
VILLE CLER	1425109000	SST47-LECLANCHE	135,00	kW	RUE LOUISE MICHEL 63000 CLERMONT FERRAND
VILLE CLER	1425110000	SST54-QUAR.CHAN	60,00	kW	. 63000 CLERMONT FERRAND
VILLE CLER	1425111000	SST55-MERCOEUR	350,00	kW	. 63000 CLERMONT FERRAND
VILLE CLER	1425112000	SST56-QU.CHAMPR	90,00	kW	. 63000 CLERMONT FERRAND
VILLE CLER	1425113000	SST66-GS FOUSSO	80,00	kW	RUE DE FLAMINA 63000 CLERMONT FERRAND
AUVERGNE H	1425200000	SST01-63VOLCAN	1 407,00	kW	2-10 RUE DU TORPILLEUR SIROCCO 63000 CLERMONT FER
AUVERGNE H	1425201000	SST02A-AHVOLCA2	222,00	kW	12 RUE DU TORPILLEUR SIROCCO 63000 CLERMONT FERRA
AUVERGNE H	1425202000	SST08-076AH17HC	337,00	kW	17 RUE DES HAUTS DE CHANTURGUE 63000 CLERMONT FER
AUVERGNE H	1425203000	SST09-076AH19HC	499,00	kW	19 RUE DES HAUTS DE CHANTURGUE 63000 CLERMONT FER
AUVERGNE H	1425204000	SST10-082 AH GO	802,00	kW	2-6 RUE DE GOMEL 63000 CLERMONT FERRAND
AUVERGNE H	1425205000	SST11-087 AH17D	788,00	kW	13 RUE ALPHONSE DAUDET 63000 CLERMONT FERRAND
AUVERGNE H	1425206000	SST27-064AH14FL	202,00	kW	14 RUE DE FLAMINA 63000 CLERMONT FERRAND
AUVERGNE H	1425207000	SST28-064AH16FL	210,00	kW	16 RUE DE FLAMINA 63000 CLERMONT FERRAND
AUVERGNE H	1425208000	SST36-057 AH	864,00	kW	28 RUE DU CHATEAU DES VERGNES 63000 CLERMONT FERR
AUVERGNE H	1425209000	SST37-057AH20CV	538,00	kW	20 RUE DU CHATEAU DES VERGNES 63000 CLERMONT FERR
AUVERGNE H	1425211000	SST15-0437 AH	130,00	kW	55 Rue Nelson Mandela , 63008 CLERMONT FERRAND
OPHIS	1425300000	SST02C-VOLCANS2	859,00	kW	16-18 RUE DU TORPILLEUR SIROCCO 63000 CLERMONT FER
OPHIS	1425301000	SST05-BAT 3 NEY	524,00	kW	3 RUE CHAPELLE DE NEYRAT 63000 CLERMONT FERRAND
OPHIS	1425302000	SST06-BT 410 8G	735,00	kW	8 RUE DE GOMEL 63000 CLERMONT FERRAND
OPHIS	1425303000	SST07-PANORAMIC	950,00	kW	1-9 RUE DES HAUTS DE CHANTURGUE 63000 CLERMONT FE
OPHIS	1425304000	SST25-BT2/ 24FL	349,00	kW	24 RUE DE FLAMINA 63000 CLERMONT FERRAND
OPHIS	1425305000	SST26-BT 3-22FL	326,00	kW	22 RUE DE FLAMINA 63000 CLERMONT FERRAND
OPHIS	1425306000	SST31-BT 8 18CV	314,00	kW	18 RUE DU CHATEAU DES VERGNES 63000 CLERMONT FERR
OPHIS	1425307000	SST32-BT 4-19CV	327,00	kW	19 RUE DU CHATEAU DES VERGNES 63000 CLERMONT FERR
OPHIS	1425308000	SST33-BT 3-21CV	519,00	kW	21 RUE DU CHATEAU DES VERGNES 63000 CLERMONT FERR
CHARBONNIE	1425309000	SST68B-PRIMEV.E	36,00	kW	RUE ADRIEN MABRUT 63000 CLERMONT FERRAND
CHARBONNIE	1425310000	SST68A-PRIMEV.O	54,00	kW	RUE ADRIEN MABRUT 63000 CLERMONT FERRAND
CHARBONNIE	1425311000	SST68C-PER.NEIG	90,00	kW	RUE ADRIEN MABRUT 63000 CLERMONT FERRAND
OPHIS	1425312000	SST13A-11 HC	75,00	kW	13 Rue des Hauts de Chanturgue 63000 CLERMONT FER
LOGIDOME	1425400000	SST01-VOLCANS1	533,00	kW	2 & 4 RUE DU TORPILLEUR SIROCCO 63000 CLERMONT FERRAN
LOGIDOME	1425401000	SST02B-VOLCANS2	240,00	kW	14 RUE DU TORPILLEUR SIROCCO 63000 CLERMONT FERRA
LOGIDOME	1425402000	SST03-BT 8 25HC	377,00	kW	25 RUE DES HAUTS DE CHANTURGUE 63000 CLERMONT FER
LOGIDOME	1425403000	SST04-BT 9 27HC	384,00	kW	27 RUE DES HAUTS DE CHANTURGUE 63000 CLERMONT FER
LOGIDOME	1425404000	SST23-BT 4 20FL	318,00	kW	20 RUE DE FLAMINA 63000 CLERMONT FERRAND
LOGIDOME	1425405000	SST24-BT 5 18FL	311,00	kW	18 RUE DE FLAMINA 63000 CLERMONT FERRAND
LOGIDOME	1425406000	SST29-15-17 CV	1 068,00	kW	15 -17 RUE DU CHATEAU DES VERGNES 63000 CLERMONT FERR
LOGIDOME	1425407000	SST30-BT12 22CV	325,00	kW	22 RUE DU CHATEAU DES VERGNES 63000 CLERMONT FERR
SAS ADIMMO	1425501000	SST39-CHAZERON	471,00	kW	25 RUE DU CHATEAU DES VERGNES 63000 CLERMONT FERR
SAS ADIMMO	1425502000	SST40-RES RAVEL	298,00	kW	31 RUE DU CHATEAU DES VERGNES 63000 CLERMONT FERR
SAS ADIMMO	1425503000	SST41-CORDES	470,00	kW	27 RUE DU CHATEAU DES VERGNES 63000 CLERMONT FERR
SGAMI SUD-	1425601000	SST60A-FROBERT7	566,00	kW	48 BD TORPILLEUR SIROCCO BP 225 63021 CLERMONT FER
SGAMI SUD-	1425601002	SST60B-FROBERT7	220,00	kW	48 BD TORPILLEUR SIROCCO BP 225 63021 CLERMONT FER
SGAMI SUD-	1425602000	SST61-FROBERT14	575,00	kW	48 BD TORPILLEUR SIROCCO BP225 63021 CLERMONT FERR
SGAMI SUD-	1425603000	SST62-FROBERT17	404,00	kW	48 BD TORPILLEUR SIROCCO BP 225 63021 CLERMONT FER
SGAMI SUD-	1425604000	SST63-FROBERT20	513,00	kW	48 BD TORPILLEUR SIROCCO BP 225 63021 CLERMONT FER
SGAMI SUD-	1425605000	SST64-FROBERT23	533,00	kW	48 BD TORPILLEUR SIROCCO BP 225 63021 CLERMONT FER
LOGEHAB IM	1425900000	SST12-GENTIANES	862,00	kW	4 RUE MAURICE THOREZ 63000 CLERMONT FERRAND
COLLEGE A.	1425901000	SST22-CES CAMUS	509,00	kW	RUE DU SOUSMARIN CASABLANCA 63000 CLERMONT FERRA
CLERMONT C	1425905000	SST48-TOURNESOL	401,00	kW	RUE DE FLAMINA 63000 CLERMONT FERRAND
IMMO GERGO	1425906000	SST14-ABCDE30HC	950,00	kW	30 RUE DES HAUTS DE CHANTURGUE 63000 CLERMONT FER
SCIC HABIT	1425907000	SST34-TRIOUX	380,00	kW	RUE PIERRE SUR HAUTE 63000 CLERMONT FERRAND
SCIC HABIT	1425908000	SST35-TRIOUX E	95,00	kW	1 IMPASSE DE VALCIVIERE 63000 CLERMONT FERRAND
LYCEE A BR	1425909000	SST50-BRUGIERE	1 291,00	kW	44 RUE DES PLANCHETTES 63000 CLERMONT FERRAND
CIPOSTE	1425910000	SST52A-LA POSTE	370,00	kW	RUE DE DUNKERQUE 63000 CLERMONT FERRAND
MONTFERRAN	1425911000	SST52B-IMMO	280,00	kW	RUE DE DUNKERQUE 63000 CLERMONT FERRAND
CFPP	1425912000	SST57A-IM1	328,00	kW	RUE DU CHATEAU DES VERGNES 63000 CLERMONT FERRAN
CFPP	1425913000	SST57B-IM2	700,00	kW	RUE DU CHATEAU DES VERGNES 63000 CLERMONT FERRAN
VULCAIN	1425914000	SST65-VULCAIN	500,00	kW	RUE DU SOLAYER 63000 CLERMONT FERRAND
BARRE	1425915000	SST67-RES BARRE	1 100,00	kW	1 RUE MERCURE 63000 CLERMONT FERRAND
COULAUDON	1425916000	SST XX COULAUDON	15,00	kW	134 RUE SOUS LES VIGNES 63000 CLERMONT FERRAND
ECOLE ARCH	1425917000	SST59 - ARCHI	370,00	kW	63000 CLERMONT FERRAND
CROUS	1425918000	SST13B - 13 HC	175,00	kW	13 Rue des Hauts de Chanturgue 63000 CLERMONT FER
			29 555,00		

VILLE DE CLERMONT FERRAND

DIRECTION DES ACTIONS JURIDIQUES ET DES ACHATS
SERVICE JURIDIQUE
EMMANUELLE BARBAZANGE

Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

---------- **PROCES VERBAL N°14**----------

(Mandature 2014/2020)

REUNION DU MARDI 5 DECEMBRE 2017
14H00- 16H00
Hôtel de Ville (salle du Conseil)

ORDRE DU JOUR :

Examen du rapport annuel d'exploitation de la Coopérative de Mai (Exercice 2016)

Examen du rapport annuel d'exploitation du Centre d'Expositions et de Congrès Polydome

Examen du rapport annuel d'exploitation du parking Poterne/Cathédrale (Exercice 2016)

-1- LES MEMBRES PRESENTS :

Madame la Présidente :

- Madame Françoise NOUHEN

Le Collège des élus désignés au sein du Conseil Municipal lors de sa séance du 23 mai 2014 :

- Monsieur Christian PORTEFAIX
- Monsieur Asparslan COSKUN
- Madame Edith CANDELIER
- Madame Monique BONNET
- Monsieur Pascal GUITTARD
- Madame Nicole PRIEUX

Le Collège des représentants d'associations locales nommées par le Conseil Municipal lors de sa séance du 23 mai 2014 :

- La Confédération du Logement et du Cadre de Vie représentée par Monsieur GRAVELAT
- L'Union des comités de quartiers représentée par monsieur BOYER
- L'UMIH 63 représentée par Mme TREBUCHON
- La Confédération Nationale du Logement représentée par Monsieur DESESQUELLES
- L'UFC Que Choisir représentée par Monsieur GRENERY

Représentants des services délégués mentionnés à l'ordre du jour :

- M. David SIMONNET pour l'association Pop Art (Coopérative de Mai)
- M. Patrick COGORDAN pour la SEPCFD (Centre d'expositions et de congrès Polydome)
- M. MIGLIERINA pour la Société du parking Poterne/Cathédrale.

Les services de la Ville de Clermont-Ferrand et les services communautaires :

- Madame Emmanuelle BARBAZANGE, pour CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, Service Commun Juridique
- Mme Sarah BLANC-BASTIDE pour CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, Direction Ingénierie Aménagement Mobilité,
- M. Richard CHARRET pour CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, Direction Ingénierie Aménagement Mobilité,

-2- LES MEMBRES EXCUSES :

Le Collège des élus désignés au sein du Conseil Municipal lors de sa séance du 23 mai 2014 :
- L'Automobile Club,

-3- LES MEMBRES ABSENTS :

Le Collège des élus désignés au sein du Conseil Municipal lors de sa séance du 23 mai 2014 :

- Monsieur Abdelmajid MELLOUKI
- Monsieur Jean-Luc BLANC
- Monsieur Nicolas BONNET

Le Collège des représentants d'associations locales nommées par le Conseil Municipal lors de sa séance du 23 MAI 2014 :

- UROC Auvergne,
- Epicentre Cowork Le Damier,
- Clermont-Commerce,

1) Examen du rapport annuel d'exploitation de la Coopérative de Mai (Exercice 2016)
Il est précisé que l'année 2016 est la 2ème année du contrat de DSP en cours (sur 5)
L' association Pop Art a répondu à un cahier des charges pour l'exploitation de la Coopérative de Mai qui est une salle de musiques actuelles labellisée.

Le contrat met à la charge du délégataire trois missions :
- diffusion -production de concerts – aide à la création
- accompagnement des acteurs et structuration du secteur
- mise en œuvre d'actions culturelles

Concernant la première mission , l'objectif est de 30 concerts.

A) Diffusion -production de concerts – aide à la création
Concernant cette première mission, les objectifs sont les suivants :
- Club : 30 concerts (entre 28 et 32) à moins de 20€ (tarif location sur place) : en 2016, 29 concerts ont été organisés.
- Grande salle : 10 concerts (entre 8 et 12) à moins de 25€ (tarif location sur place) : en 2016, 25 concerts ont été réalisés

Le prix des places est attractif. Une compensation financière est versée à ce titre.

Par ailleurs, sont organisés des concerts « prestige » dont les tarifs sont supérieurs aux tarifs indiqués ci-avant.

Ainsi au total, 72 concerts ont été produits (contre 66 en 2015) – 39 en grande salle / 33 au Club - 6 concerts gratuits (4 Club et 2 grande salle).

Le taux de remplissage est de 58% .

Concernant les concerts «partenariat local associatif», une dizaine de programmations a été effectuée. Ce dispositif bénéficie à différentes structures. Les tarifs sont assez avantageux (Club : 500€ HT ; Grande Salle : 10% de la recette de billetterie HT).

Concernant les concerts produits par des tiers (locations), l'objectif est de 15 soirées. En 2016, 14 ont été organisés soit 1 de moins que prévu.

Organisation de concerts Hors Les Murs (HLM) :

Cette année, un concert exceptionnel a été coproduit en partenariat avec la Comédie de Clermont-Ferrand et l'Orchestre d'Auvergne, à la maison de la Culture intitulé « Gainsbourg Symphonique ».

A également été coproduit avec l'Orchestre d'Auvergne, une adaptation de la pièce de Gershwin, Porgy&Bess, interprétée par les musiciens de l'Orchestre d'Auvergne et un quartet de jazz professionnel.

M.SIMONNET souligne que la Coopérative de Mai a été construite sur le modèle des années 2000. Le bâtiment aura 20 ans en 2019 (à la fin de l'actuel contrat de DSP). Les nouveaux modèle de salles sont conçus sur des modèles différents (exemple de la Sirène à la Rochelle, Paloma à Nîmes).

La Coop de mai est un peu vieillissante. Un échange intervient sur les nouveaux modèles de salles et notamment sur les avantages de ces dernières pour les producteurs, les artistes.

L'équipe de la Coop de Mai compte actuellement 23 permanents.

Il est précisé que la collectivité a retenu un AMO, dont l'étude est en cours, pour réfléchir sur le mode de gestion de la Coop de Mai, travailler sur les attentes des usagers, des artistes, les modifications et interventions à engager pour répondre aux besoins. Mme NOUHEN précise que les choix seront également fonction des capacités financières de la Ville de Clermont,

B) Accompagnement des acteurs et structuration du secteur

2 programmes sont mis en œuvre :

-Le **P**arcours de **D**éveloppement **A**rtistique (**PDA**) pour les amateurs en voie de développement

-Le **D**ispositif d'**A**ppui à la **P**rofessionnalisation (**DAP**) pour les artistes en voie de professionnalisation

Trois modes d'intervention :

➢ Diffusion et accès à la scène

- Rémunérer 60 artistes par an en première partie –cet objectif est dépassé. Ce chiffre ne tient pas compte des salaires artistes lors des plateaux découvertes, tremplins ou concerts de promotion sortie d'albums

- Organisation et/ou accueil de **4** concerts de détection ou promotion gratuits. Cet objectif est atteint

- Diffusion des artistes locaux Hors les Murs

Le principe est d'organiser plusieurs déplacements en dehors de l'agglomération, à Paris ou au Festival du Printemps de Bourges, pour produire un concert afin de présenter au public mais aussi aux professionnels des musiques actuelles, la scène musicale de l'agglomération clermontoise. L'objectif est de proposer aux artistes et labels locaux en voie de professionnalisation et de structuration, une exposition médiatique différente de ce qu'ils ont l'habitude d'avoir

En 2016, 3 cartes blanches ont été organisées

➢ Formation et information

Cela consiste en des rendez-vous, suivi personnalisé, diagnostic, coaching personnalisé et également en du coaching- conseil pour les structures de la Pépinière (propriété intellectuelle, contrats d'artistes, contrat de licence, structuration) durant des rendez vous individuels.

La Coop de Mai souhaite proposer au public un nouveau concept, celui de « showcases Club».

La Coopérative de Mai accompagne les associations programmatrices débutantes. L'objectif est de responsabiliser l'opérateur local à la production d'un événement dans une salle et avec un équipement professionnel. Il ne faut pas faire à la place mais encourager les initiatives. En général, l'artistique est confiée au programmateur local, la Coopérative de Mai amenant la salle et l'équipe technique. Il convient alors de mettre en commun un budget, de répartir les rôles en terme de communication et organisation et travailler ensemble pour déterminer des plafonds et des clefs de répartition de partage de billetterie afin de limiter la prise de risque financière pour le programmateur local.

Au vu des nombreuses activités développées par la Coop de Mai, Mme NOUHEN demande l'élaboration et la transmission d'un schéma récapitulatif des activités de cette dernière qui sera joint au PV de la CCSPL.

Un soutien est également apporté aux entreprises émergentes de la filière musicale. Différentes structures sont hébergées (L'Onde Porteuse).

M. SIMONNET précise qu'il existe un projet de radio Coopé (radio numérique).

La Pépinière de Mai est devenu un outil au service du développement des associations et sociétés clermontoises du secteur des musiques actuelles

Concernant la structuration du secteur, la Coop participe notamment à différentes instances nationales liées aux musiques actuelles.

C) Actions culturelles

Cette mission est liée à la diffusion. Sont mises en place des actions à destination du jeune public et des universitaires.
La participation aux Journées Européennes du Patrimoine est un grand succès. Le site est complet toute la journée.
Concernant la programmation jeune public, il y en a une par mois ;
Des concerts pédagogiques (avec prévention sur les risques auditifs) sont également organisés.

D) Autres activités ne relevant pas des missions de service public

Sont concernées l'exploitation d'un bar et l'organisation d'afterworks qui rencontrent toujours un succès certain.
Les espaces de la Coopérative de Mai sont loués à des entreprises ou des organisations en dehors du champ de la culture.
La Coop de Mai est accompagnée par un mécène (Fondation Michelin) dans une démarche de soutien de l'activité annuelle de la Coopérative de Mai sur la diffusion et la création de spectacles.

Sur un plan financier, l'année 2016 est une bonne année tant en termes de public (+10 000 personnes par rapport à 2015) qu'en termes financiers (Le résultat de l'exercice 2016 fait apparaître un bénéfice de 38 323 €.)

M. GUITTARD pose une question relative à la place de la Coopérative de Mai dans le festival EUROPAVOX.
Il est précisé que la Coopérative de Mai est associée mais n'est pas un producteur de cet événement.
Mme NOUHEN indique qu'en 2018 EUROPAVOX et Sable Show se dérouleront quasiment sur la même période et de ce fait il existe une problématique de coordination temporelle et physique de ces deux événements.

Après l'intervention de M.SIMONNET, différentes questions sont posées par les membres de la CCSPL :
La première concerne l'identification de l'entreprise d'insertion.
La deuxième est relative au montant des soirées privées et la dernière concerne la place des seniors dans l'activité de la Coop de Mai (une programmation est-elle envisageable pour les seniors dans la Coop de Mai ?)
Une autre question est relative aux modalités de prise en charge de la sécurité au sein de la Coopérative de Mai. Enfin, il est demandé pourquoi les actions développées au sein du MARQ ont été interrompues.

M.SIMONNET précise que l'entreprise d'insertion, intervenant au sein de la Coop de Mai, est l'association Six-Trois. Les soirées privées se trouvent dans le champ commercial et le montant déboursé par les demandeurs est notamment lié aux prestations demandées.
Concernant la place des seniors, il est précisé que les activités de la Coop de Mai sont ouvertes à tous et qu'il n'est pas prévu de programmation «spécifique» aux seniors. La programmation est assez éclectique.
Concernant la sécurité, un responsable de la sécurité est en fonction au sein de la Coop de Mai. Lors des événements, les missions des agents de sécurité, au vu du contexte actuel, sont d'être localisés aux points d'entrée et de se déplacer par la suite dans la salle lors de l'événement.
Concernant les activités développement au sein du MARQ, il a été noté un essoufflement. La mise en œuvre de cette action nécessitait une organisation spécifique.

M. SIMONNET précise que l'équipe de la Coop de Mai a rédigé un livre blanc. Un exemplaire de celui-ci a été transmis à la Direction de la Culture de la Ville ainsi qu'au Maire.

2) Examen du rapport annuel d'exploitation du Centre d'Expositions et de Congrès Polydome

M. COGORDAN prend la parole et indique qu'au 31 décembre 2017, l'actuel contrat de DSP prendra fin.
Il précise que l'année 2016 a été une très bonne année, la meilleure peut-être en 18 ans d'exploitation.
A priori, l'année 2017 sera une année « normale», avec un montant approximatif du Chiffre d'affaires de 3,4 millions d'euros, le nombre de contrats avec l'entreprise Michelin étant en baisse suite à des restructurations. Le nombre d'événements annuel se maintient aux alentours de 300.

Une question est posée concernant les prestations traiteur proposées par le gestionnaire.

M. COGORDAN fait un rappel historique à ce sujet. Il souligne qu'il n'existe pas sur l'agglomération de Clermont-Ferrand de groupement de traiteurs pour répondre aux besoins d'un congrès très important (exemple Congrès Groupama avec 6300 personnes présentes)
Il indique que le client peut choisir entre différents traiteurs proposés par le délégataire ou choisir son propre traiteur (dans cette hypothèse, il doit s'acquitter d'une redevance d'utilisation). Il précise que les cuisines du Polydome sont dignes d'un grand équipement .

M. GUITTARD demande si une inflexion a été notée au niveau des congrès depuis le transfert de la capitale politique à Lyon.
M. COGORDAN répond par la négative, en précisant que c'est parfois difficile. La question se pose au niveau de la répartition des événements en lien avec la création d'un nouveau bâtiment à la Grande Halle -Zénith d'Auvergne. Il précise qu'il s'attache à la création,en lien avec les entités concernées, d'événements liés à la mobilité, à l'énergie et au bois.
Il indique enfin que le siège national demande un niveau de chiffres d'affaires équivalent à celui existant sur Toulouse (hors foires), soit environ 13 millions €. Il espère atteindre un chiffre d'affaires d'environ 12 millions d'€ en 2019.

Concernant la mobilité et les accès à Clermont-Ferrand, l'avis des participants est que la destination est bien desservie par voie routière, aéronautique ainsi que par le train (même s'il y a parfois des problèmes de régularité).

M,COGORDAN indique enfin qu'en 2018, 18 congrès devraient être organisés à la Grande Halle ou au Polydome. Sur ces 18 congrès, 15 se dérouleraient au Polydome.

3) Examen du rapport annuel d'exploitation du parking Poterne/Cathédrale (Exercice 2016)

Mme NOUHEN remercie le service Mobilité pour sa présence. Elle précise qu'une réflexion est en cours sur une éventuelle prolongation du contrat et que c'est la dernière fois que ce dossier est à l'ordre du jour de la CCSPL de la Ville, du fait du transfert de compétences « voirie -stationnement » à la Communauté Urbaine depuis le 1er janvier 2017.

M. MIGLIERINA prend la parole et présente le rapport d'activités du parking Poterne/Cathédrale.
La parking comporte 307 places sur 3 niveaux. Il est ouverte 7 jours sur 7 et 365 jours par an.

Mme NOUHEN demande si les places PMR sont fréquemment utilisées. M.MIGLIERINA précise que les places PMR (au nombre de 8) sont généralement occupées par des clients abonnés, et habilités à les occuper par la détention du macaron correspondant. Il est noté un pourcentage moyen d'occupation de 40 %.
Les deux ascenseurs ne sont pas aux normes handicapées

Le parking a une présence humaine durant la nuit ; un gardiennage est ainsi assuré.

Le parking bénéficie de caisses automatiques ; un paiement par carte bancaire est possible sur

l'ensemble du matériel et en borne de sortie.

Les tarifs du parking sont établis au quart d'heure. Ainsi, durant la nuit, pour 4 heures de stationnement, le montant dû s'élève à 3,40 € (soit un peu plus cher que les autres parkings) ;

M.MIGLIERINA souligne que les tarifs n'ont pas évolué depuis 2015. Il indique les différents abonnements existants et les tarifs correspondants. Il précise qu'ont été mises en place des cartes prépayées de date à date, dont le tarif est de 89 €.

M.GUITTARD demande s'il existe un abonnement annuel. Il lui est précisé que les anciens abonnés annuels sont conservés mais que le délégataire ne délivre plus de nouveaux abonnements annuels.

Par ailleurs, en décembre, il n'y a pas d'abonnés dans le parking du fait de la fréquentation en centre -ville à cette période). En effet, pour les actionnaires, la priorité est l'accueil des clients horaires afin de répondre aux besoins de stationnement de leur clientèle.

La fréquentation est de 202.086 entrées en 2016/2017 soit une moyenne par jour de 555 entrées. Ces éléments sont à mettre en perspective par rapport aux 309.406 entrées, en 2002/2003 (-35%), années de travaux du tramway.

Le parking compte trois salariés à l'heure actuelle.

M.MIGLIERINA précise les différents contrats conclus (dont les contrats de maintenance) dans le cadre de l'activité du parking.

Il est demandé une explication à l'augmentation de places réservées aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR). Il est précisé que cette augmentation est «normée» et est liée au nombre de places existantes dans le parking.

M. MIGLIERINA précise qu'une augmentation de la fréquentation en soirée (à partir de 19H30) a été notée. Par ailleurs, l'activité a été très satisfaisante cet été (le parking a été complet). Cela est certainement lié aux animations mises en place sur le centre-ville durant la période des congés d'été (Contre-Plongées). Mme NOUHEN souligne que c'est un bon indicateur de l'activité touristique.

Mme NOUHEN clôt ensuite la réunion de la CCSPL du 5 décembre 2017 et lève la séance.

Fait à Clermont-Ferrand le

LA PRESIDENTE

